



Qui a dit?

«L'homme, à tous les âges, ressent (en) effet le besoin permanent de s'attribuer ses réussites et le réflexe immédiat d'imputer ses échecs à d'autres...»

- a. Alexandre Jollien, philosophe.
- b. Claude-Alain Kleiner, pédagogue.
- c. Jérôme Kerviel, ex-trader.

Réponse: b

«Des actions concrètes, comme la plantation d'une haie, donnent du sens à l'aspect théorique.»

- a. Archibald Quartier, premier inspecteur de la chasse et de la pêche.
- b. André Giordan, didacticien des sciences naturelles.
- c. Laurent Schüpbach, directeur du cercle scolaire des Cerisiers.

Réponse: c

«Des enseignants se montrent enthousiastes, d'autres sont opposés. Au milieu, il y a ceux qui sont partagés ou qui attendent de voir ce que cela donne. Mais nous sommes dans un processus qui n'est pas encore terminé. Et qui est évolutif, puisque des changements pourront être apportés par la suite.»

- a. Natacha Polony, journaliste spécialisée dans l'éducation.
- b. Christiane Droz Giglio, inspectrice de l'enseignement obligatoire.
- c. Marie-Hélène Miauton, fondatrice de l'institut de sondage MIS Trend S.A.

Réponse: b

Marronnier estival

Au début de l'été, le SEO¹ communiquait qu'il proposait, «pour la septième année consécutive (...) aux élèves de fin de 8e, 9e et 10e années un cahier de vacances sur www.iclasse.ch». Il notait que «durant les vacances d'été 2013, 380 élèves (avaient) participé au *Cahier de Vacances* du RPN». De notre côté, nous notions qu'il posait finalement une question que nous n'étions peut-être pas les seuls à nous poser dès le début de l'expérience: «Faire travailler les enfants pendant les vacances, est-ce bien raisonnable?» Pour le SEO, cet oxymore estival récurrent se défend par «la possibilité de réaliser des exercices sans se comparer (ce qui) permet

aux élèves² d'évoluer en toute sérénité. La période des vacances reste bien sûr avant tout dédiée aux activités ludiques; toutefois, garder un contact avec les matières scolaires permet de bien se préparer pour la rentrée». Pour nous, l'avis d'Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV, qui, s'exprimant sur les ondes de la RTS à propos dudit cahier, rappelait que «pendant les vacances d'été, les élèves doivent d'abord être des enfants et que (...) c'est l'occasion de faire d'autres choses (...)», nous paraît bien plus proche de la vision humaniste et équilibrée de l'école que nous défendons... Rendez-vous l'année prochaine pour une réflexion de fond sur l'utilité réelle de cet exercice technopédago-politique? (sl)

- 1 Service de l'enseignement obligatoire.
- 2 C'est nous qui soulignons.

Check-list

Le 1er août, Monika Maire-Hefti a succédé à Elisabeth Baume-Schneider à la présidence du Comité stratégique de la HEP-BEJUNE¹.

Sous la présidence de cette dernière, la HEP-BEJUNE a poursuivi son processus de tertiarisation, intensifié ses collaborations avec les autres HEP et institutions du domaine tertiaire au niveau romand et national, redéfini ses programmes de formation initiale (primaire, secondaire et enseignement spécialisé) et obtenu une reconnaissance nationale par la CDIP². L'institution a aussi été réorganisée sur le plan de la répartition géographique de ses activités ainsi que sur le plan de sa structure interne avec la mise en place, dès la rentrée académique 2014, d'une nouvelle gouvernance.

Au cours de ces prochaines années, il s'agira de répondre aux exigences de la LEHE³ en termes d'accréditation institutionnelle, d'offrir de nouvelles prestations dans le domaine des ressources numériques et d'adapter les pratiques en accord avec la nouvelle gouvernance. Une révision globale du Concordat intercantonal créant une Haute école pédagogique commune aux trois cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel devra

être réalisée dans les prochains mois. Il s'agira également de reprendre les travaux conduits par la commission paritaire concernant le statut du personnel administratif et professoral. Par ailleurs, le transfert de la HEP du site de Porrentruy sur le futur campus de Delémont aura eu lieu d'ici 2016.

(com./réd.)

1 Haute école pédagogique – Berne francophone, Jura, Neuchâtel.

2 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

3 Loi sur l'encouragement et la coordination des Hautes écoles.

Les jeunes et les écrans

Organisée par le Réseau neuchâtelois d'écoles en santé et le CAPPES¹ en collaboration avec le SEO² (OISO³) et le SFPO⁴, la journée cantonale pour la prévention «Les jeunes et les écrans» a pour but de réfléchir à la manière dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication influencent la vie et le développement des jeunes et ce que cela implique pour l'école.

Cette journée est destinée aux membres de direction et aux acteurs de la prévention et de la santé au sein des écoles du canton et est ouverte à tous les autres professionnels intéressés. Conférences de: Joan-Carles Suris, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne; Jocelyn Lachance, anthropologie de l'adolescence, Université de Pau; Sébastien Gendre, Action Innocence, Genève; Olivier Glassey, Observatoire Science Politique Société, Lausanne. Ateliers: Usages des jeux vidéo; Expériences de prévention dans les écoles; Aspects légaux et collaboration avec la police; Outils de prévention des risques liés aux nouveaux médias sociaux; Intégration et utilisation des nouvelles technologies à l'école. Le 5 novembre 2014, 8 h 30 à 17 h, Microcity, Neuchâtel. Inscription: Joanne.SchweizerRodrigues@ne.ch.

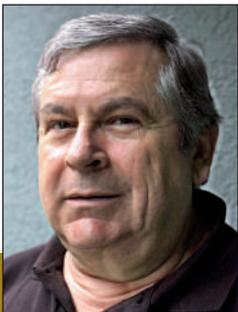
(com./réd.)

1 Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires.

2 Service de l'enseignement obligatoire.

3 Office de l'informatique scolaire et de l'organisation.

4 Service des formations postobligatoires et de l'orientation.



L'épisode du fameux cahier des charges produit au Val-de-Ruz, et que l'autorité communale espérait voir adopté et signé par le corps enseignant pour la rentrée d'août, est très révélateur de la lutte engagée pour le contrôle de l'école neuchâteloise et, par voie de conséquence, des professionnels qui l'animent.

Pierre Graber

L'école, enjeu d'une lutte de pouvoirs

► Pendant des décennies, il n'était pas rare d'avoir à déplorer des dérapages de quelque commission scolaire outrepassant allégrement ses prérogatives. Habituellement, ça se terminait par un arbitrage du service de l'enseignement obligatoire (SEO) ou du département (DECS devenu DEF), qui permettait de remettre chacun à sa vraie place. Parfois, en fonction de l'ego des édiles communaux, aucune solution satisfaisante propice à la reprise du travail dans un esprit de respect réciproque n'était trouvée et il est alors arrivé à des communes de payer un-e enseignant-e avec qui elles étaient en conflit pendant de longs mois pour ne pas travailler.

Va-t-on regretter les commissions scolaires?

Juste avant l'entrée en fonction de Philippe Gnaegi, il était ainsi fortement question d'une cantonalisation de l'école neuchâteloise. Toutefois, les autorités politiques communales des trois villes, ainsi que de Val-de-Travers sont intervenues avec une énergie telle que le tout nouveau chef du DECS a préféré battre en retraite et promouvoir finalement une gouvernance qui maintienne un minimum leurs intérêts. Ainsi est née la régionalisation de l'école neuchâteloise¹.

Si la régionalisation a enterré les commissions scolaires, elle a aussi redistribué les cartes. Pour une part considérable, le pouvoir détenu par le canton à travers le SEO a été transféré dans les cercles et centres scolaires. Comme les membres des directions de toutes ces nouvelles structures ont été engagé-e-s par l'autorité communale (ou intercommunale), celle-ci en a souvent conclu qu'elle dirigerait désormais l'école dans sa région².

Rôle de l'évaluation des compétences des enseignant-e-s

Voilà un dossier qui illustre bien le nouveau partage³ des pouvoirs. Au terme d'un travail de longue haleine, le SEO a présenté un concept d'évaluation des compétences des enseignant-e-s à la cheffe du département. Soumis au CoPil HarmoS⁴ en janvier dernier, le projet a été accepté dans une assez réjouissante unanimité: il était souligné que le dispositif proposé n'était pas destiné à constituer des dossiers à charge (!) contre les enseignant-e-s, mais qu'il devait d'abord permettre de relever leurs réussites... comme de distinguer d'éventuelles lacunes ou faiblesses permettant la mise en place de démarches propres à améliorer le niveau global des prestations. Outil essentiel de gestion RH, ce dispositif a été conçu pour permettre un dialogue empreint de respect entre les directions et leur corps enseignant. C'est à ce titre que le Comité cantonal du SAEN l'a accueilli favorablement⁵.

Un cahier à charge

Les plus perspicaces l'auront immédiatement compris, le hic tient à la répartition des pouvoirs entre le canton – à la base de l'idée et garant du concept – et les communes, au travers des directions chargées de son application.

Comme notre rédacteur cantonal s'en est fait l'écho dans ces pages⁶, on ne trouvait pas trace de l'existence d'un cahier des charges pourtant expressément mentionné dans le cadre de référence. Dès lors, certains se sont sentis appelés à en rédiger un à soumettre⁷ à leur corps enseignant, hélas très loin de l'esprit de concertation prôné par le dispositif.

Le document dont le syndicat a eu connaissance par l'intermédiaire de ses membres n'est absolument pas de nature à entretenir et développer des relations de confiance entre une direction et les enseignant-e-s qui en dépendent; au contraire, on a l'impression que les outils sont mis en place pour les contrôler et, finalement, disposer des moyens de les sanctionner. C'est évidemment inacceptable et personne ne devrait se résoudre à signer un tel document comme base de ses futures relations de travail.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais nous espérons vivement pouvoir le faire de manière constructive dans le cadre du groupe de travail annoncé par le DEF.

Venez nombreux à la Journée syndicale

Comme nous l'avons déjà communiqué, la Journée syndicale⁸ traitera justement de l'évaluation des compétences du corps enseignant; l'après-midi y sera consacré avec des intervenants de qualité. La conclusion de la matinée dédiée à l'AG sera souriante grâce à la participation d'un ancien collègue: Vincent Kohler.
Bonne rentrée!

1 Une recherche effectuée sur le nouveau site internet permettra d'observer que le SAEN n'a pas manqué d'attirer l'attention d'emblée sur les risques inhérents au nouveau système.

2 Il y a quand même quelques cas où cela se passe harmonieusement; un élément important, si ce n'est déterminant, est le statut des autorités communales (professionnel ou de milice).

3 Ou faut-il déjà parler de lutte?

4 Au sein duquel le SEO, les directions de cercles/centres et les syndicats sont représentés.

5 le CC a eu l'occasion d'échanger assez longuement à ce sujet avec le responsable du projet, Alain Ramelet, lors de sa séance du 16 février 2012.

6 L'Educateur no 4/2014.

7 Le choix du verbe n'est peut-être pas innocent.

8 Le 19 novembre prochain à Fontainemelon.



Mais que deviendrions-nous

Interview de Patrick Duvanel, chef de l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Dans le courant du mois de janvier 2014, votre office a fermé l'accès aux services Google pour les élèves sur les ordinateurs du Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN). Pouvez-vous nous en rappeler les raisons?

Eviter que les élèves ne soient confrontés à des contenus illégitimes ou inappropriés constitue un enjeu important de la maîtrise de l'accès à internet. La stratégie de filtrage du RPN s'appuie sur quatre piliers: protection, prévention, restriction et contrôle. Suite au passage des services de Google à une communication cryptée, une dégradation du niveau de sécurité a été constatée. Selon le principe de protection, l'OISO a réagi en supprimant l'accès au moteur de recherche Google pour tous les élèves de l'école obligatoire. Ils ont été orientés vers les moteurs de recherche Bing et Yahoo dont les contenus sont mieux filtrés, notamment les images. L'accès à Google a été rétabli le 22 avril suite à la mise en place d'un dispositif permettant le filtrage, sous conditions, de sites cryptés.

Quels types de réactions vous sont parvenus suite à ce blocage?

Plusieurs utilisateurs du RPN ont partagé leur désarroi de ne plus pouvoir accéder à leur «principale source d'informations» malgré les alternatives proposées. Par contre, des enseignants ont apprécié de découvrir des outils qu'ils ne connaissaient pas.

Comment interprétez-vous ces réactions?

Contrairement à la dépendance énergétique, la dépendance aux services numériques destinés au grand public, moteurs de recherche, services de stockage en ligne, etc., semble bien moins préoccuper les Etats et les citoyens. Cela nous interpelle d'autant plus que la plupart des services utilisés sont surveillés par des services de renseignements.

Que peut faire l'école, selon vous, pour attirer l'attention des élèves sur les risques liés à des monopoles tels que celui de l'entreprise Google?

«Analyser quelques conséquences, ici et ailleurs, d'un sys-

tème économique mondialisé» est une thématique inscrite dans la Formation générale (FG-37). Sensibiliser le corps enseignant et les élèves aux notions de concurrence, de monopole, discuter des avantages, mais aussi des risques de la position dominante prise par Google dans la gestion de l'information numérique, font partie de notre mission. Nous avons saisi l'occasion du blocage de Google de ce début d'année pour initier de telles réflexions et discussions à l'interne de l'Office. Une séquence de formation générale relative à cette expérience est en cours de réalisation.

Des moteurs de recherche alternatifs devraient-ils être privilégiés dans les activités scolaires?

Des moteurs tels que DuckDuckGo et Ixquick s'engagent à respecter la protection des données privées. Il est important de connaître ces alternatives. Malheureusement, la plupart des dispositifs de filtrage ne permettent pas, à l'heure actuelle, de forcer les recherches sécurisées (*safe search*). Raison pour laquelle nous avons renoncé à promouvoir ce type de moteur de recherche alternatif. Je profite d'inviter tous les lecteurs à essayer le nouveau moteur de recherche suisse swisscows.ch, projet prometteur.

Des formes de «dépendance numérique» peuvent être observées tant sur le plan du matériel que sur celui des services ou encore des usages. Comment concevez-vous le rôle de l'OISO dans le développement de l'esprit critique chez l'élève et, plus généralement, dans celui d'une culture numérique «consistante» parmi les acteurs de l'école?

Selon une récente étude française, la durée quotidienne passée devant des écrans (TV, ordinateurs, tablettes, smartphones) a encore augmenté d'une heure entre 2013 et 2014 chez les 16-24 ans, pour atteindre 7h52 par jour¹. Leurs aînés sont un peu plus raisonnables avec 5h13. Ces chiffres montrent bien l'importance de développer l'esprit critique de tous. Pour les élèves, l'OISO s'est engagé à développer des séquences de Formation générale incitant à réfléchir sur les formes de dépendances numériques. Ce travail s'inscrit dans le temps, car il s'agit d'intégrer de multiples dimensions (sociologique, psychologique, pédagogique, médicale, technique, etc.) lorsque l'on traite de cette thématique.

sans Google?!

Est-ce que l'OISO est favorable au déploiement de logiciels libres? Comment vous y prenez-vous concrètement?

L'OISO favorise l'usage de logiciels libres pour autant qu'ils s'intègrent dans l'infrastructure cantonale existante et répondent aux critères de sélection définis. Pour les activités liées à des travaux de bureautique, les enseignants peuvent choisir d'utiliser une suite libre ou une suite commerciale. Les deux sont à leur disposition sur les postes informatiques des classes. Pour assister les élèves à besoins éducatifs particuliers, des logiciels libres viennent d'être déployés sur l'ensemble du parc sous la dénomination de «Outils API». Le choix de logiciels libres s'est imposé afin de favoriser leur utilisation également hors du cadre scolaire dans la logique du programme API (Aide pédagogique par l'informatique).

Pensez-vous qu'il serait utile de mettre sur pied une opération du type «une semaine sans Google» à l'image de la Semaine des médias pour sensibiliser les élèves à ces problématiques?

Si cette action vise à développer l'esprit critique en proposant des alternatives efficaces, j'y suis favorable. Néanmoins, à la fin de l'expérience, il y a un risque que l'on conforte certains utilisateurs dans leur choix d'utiliser les services plus performants de Google. Une telle opération doit être dûment préparée, notamment en regard des objectifs de la Formation générale liés à l'axe thématique «Interdépendances».

Que fera-t-on dans l'école neuchâteloise en 2025 que l'on ne fait pas encore aujourd'hui?

J'imagine une technologie permettant l'accès et la gestion de l'information et de la connaissance aussi présente que discrète, où les supports papier et électroniques s'allieront pour faire émerger un «objet» facilitant les apprentissages collectifs et individuels. Cet «objet» permettra de réduire les écarts des usages et des pratiques que nous constatons dans les classes et favorisera une meilleure équité. De plus, afin d'éviter de multiplier les équipements, nous aurons intégré le matériel personnel des enseignants et des élèves.

A l'aube du XIXe siècle, le législateur neuchâtelois identifiait ce problème public: «L'Ecole et ses instruments tradition-

L'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises.

L'OISO délivre les prestations suivantes:

1. Gestion, développement et intégration des MITIC sur les plans pédagogiques, administratifs et techniques.
2. Gestion des portails pédagogiques et administratifs.
3. Gestion de projets informatiques, pédagogiques et administratifs.
4. Organisation et animation de formations relatives à l'utilisation d'applications informatiques.
5. Gestion et développement d'activités liées aux MITIC, y compris à l'éducation aux médias (prévention, sécurité et éducation).
6. Coordination du processus de recensement des élèves et des tâches statistiques.
7. Production des travaux PAO¹ (moyens d'enseignement et épreuves).
8. Distribution, correction électronique et transmission des résultats des épreuves cantonales (épreuves d'orientation, épreuves d'éducation routière, épreuves de référence).
9. Définition et accompagnement d'application de méthodologies de projets.
10. Elaboration et suivi du budget de l'informatique scolaire.
11. Innovation et veille technologique².

¹ Publication assistée par ordinateur

² www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/Pages/infoscol.aspx

nels ne sont plus les détenteurs et dispensateurs exclusifs du savoir. Le développement de l'informatique et d'internet pousse l'institution à s'adapter à une société en constante évolution. Elle doit évoluer afin de poursuivre sa mission qui est de former de futurs adultes aptes à s'y mouvoir avec efficacité, sens critique et éthique.» Depuis, tous les acteurs liés à l'Ecole fournissent des efforts conséquents afin de s'adapter à une société qui évolue rapidement. Permettons tous ensemble à chaque élève de développer ses potentialités pour l'aider à construire ses projets personnels et professionnels et à devenir un citoyen responsable. ●

¹ Baromètre de la Santé Visuelle, Asnav, <http://asnav.org/wp-content/uploads/2014/06/La-sante-visuelle-des-jeunes-2014.pdf>